

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 01/09/2022	Dossier complet le : 08/09/2022	N° d'enregistrement : 2022/0751
	1. Intitulé du projet	
Projet d'extension de la plateforme logistic	que SCAPNOR 2 située à Bruyères-sur-Oise	e (95).
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	SOC COOP APPROVISIONNEMENT PARI	S NODD (SCADNOD)
Dénomination ou raison sociale	POLY Laurent, Directeur	3 NORD (3CAPNOR)
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	TOET Educing Directed	
RCS / SIRET 7 1 8 2 0 0 6	1 1 0 0 0 2 5 Forme jurio	dique SA coopérative
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligo	atoire n°1
	au des seuils et critères annexé à l'articl dimensionnement correspondant du pr	le R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de catégorie et sous-catégorie		rd des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
<ul> <li>1.a) Autres installations soumises à autorisation</li> <li>39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher &gt; à 10 000 m²</li> </ul>	- Les modifications envisagées n'entraîn- classement ICPE actuel. Le projet est clas (volume initial des cellules de 922 439 m Les modifications dépassent en elles-mê	ent aucune évolution substantielle du ssé à Autorisation sous la rubrique 1510-2-a 3 et volume futur d'environ 1 380 000 m3).
	4. Caractéristiques générales du proje	et
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
Oise, dans le département du Val d'Oise (9 d'approvisionnement de E. LECLERC. Le projet consiste en l'agrandissement de l	ord. Elle dessert une partie des Hauts de F 5). Fondée en 1969, la SCAPNOR est l'une la plateforme logistique existante par l'ajo 84 m²) et frais (env 11850 m²), d'une cham ux et techniques associés, et d'une dalle e	rance. La centrale est basée à Bruyères-surdes 16 centrales d'achats et out de nouvelles cellules de stockage secs abre froide à température négative (4500 m², extérieure (5095 m²) et d'un auvent de

4.2 Objectifs du projet
Ce programme vise à réintégrer une partie de l'exploitation qui se trouve dans des entrepôts extérieurs au site (SCAPNOR 2) sur la même zone et de rationaliser les flux intérieurs et de camions.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 23 mois et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.  Les travaux prévus seront : - démolition d'une sous cellule du bâtiment n°1 (environ 1 000 m2),
- défrichement, - terrassement,
- construction des bâtiments, - aménagement du terrain, voiries, espaces verts et bassins, - aménagement des réseaux et des locaux.
L'ensemble du chantier sera réalisé de manière à limiter tout impact sur l'environnement : - réduire les émissions sonores liées aux engins de chantier, - assurer la sécurité des parties prenantes durant le chantier, - contrôler et optimiser la gestion des déchets.
Les travaux seront menés en accord avec les réglementations environnementales.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'activité au niveau de la base logistique sera la suivante : 1 - Réception par camion, 2 - Déchargement,
<ul> <li>3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),</li> <li>4 - Division des lots au niveau de la zone de préparation et reconditionnement,</li> <li>5 - Expédition par camion.</li> </ul>
L'ensemble des camions stationnera sur le site (hors voie publique).
L'entrepôt sera construit et exploité conformément à la réglementation relative aux ICPE.
L'effectif du site sera de 412 personnes (intérimaires compris) : 106 employés de bureaux, 13 chauffeurs et 293 employés dans

l'entrepôt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Un dossier ICPE sera déposé à l'issue de la procédure d'examen au cas-par-cas.  A noter qu'un dossier PC est déjà en cours d'instruction.  Dans le cadre du projet, la zone de défrichement envisagée correspond à des jeunes bois de moins de 30 ans. Conformément au point 4 de l'article L342-1 du Code Forestier, le projet sera donc exempté d'autorisation de défrichement.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	raiat at suparfic	vio alobalo do l'onóratio	n prácisar la	o unitás do mosuro utilizáos			
	eurs caractéris		on - preciser le	Valeur(s)			
	eurs caracteris	siiques					
<ul> <li>Superficie totale du site projet</li> <li>Total surface de plancher bâtiment (bâtiment principal, locaux techniques, bureaux)</li> <li>avant projet</li> <li>Surface extension</li> <li>Total surface de plancher bâtiment (bâtiment principal, locaux techniques, bureaux)</li> <li>après projet</li> </ul>							
4 / Longlingtion du projet							
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>49°9</u>	_'10''N Lat. 2_°20'6_"E			
Chemin du Bac des Aubins 95 820 BRUYERES-SUR-OISE  PLU de Bruyères-sur-Oise : zone UI et UIk vouées aux activités économiques.	et c), 7°a), l 10°,11°a) b; 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de de Point d'arri	épart :	Long °	_'" Lat°'" _'" Lat°'"_			
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto	on d'une insta cet ouvrage it les projet et	Le site est couvert par portant sur les prescrip l'actualisation du table	e existant?  'une évaluat  l'arrêté préfections technice  eau de classer  ait couvert par	Oui X Non X  tion Oui Non X  ctoral n°13878 du 21 février 2017 ques complémentaires et sur ment.  r l'arrêté préfectoral n° 969506 du 29			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I : "Marais d'Asnières-sur-Oise" (110120022) à environ 1,3 km au Sud- Est du site - ZNIEFF de type II : "Forêt de Carnelle" (110001776) à environ 960 m au Sud-Ouest du site
En zone de montagne ?		X	Le site ne se trouve pas en zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est le "Bois de Bernouille" (FR3800495) situé à environ 30 km au Sud-Est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Bruyères-sur-Oise n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Les plus proches sont: - PN: "Forêts [aire d'adhésion]" (FR3400011) à environ 220 km au Sud-Est du site - PNR: "Oise - Pays de France" (FR8000043) à environ 460 m au Sud du site - RNN: "Coteaux de la Seine" (FR3600170) à environ 47 km à l'Ouest du site - RNR: "Marais de Stors" (FR9300029) à environ 10 km au Sud-Est du site - PNM: "Estuaires Picards et Mer d'Opale" (FR9100005) à environ 120 km au Nord- Ouest du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	D'après le PPBE du Val d'Oise troisième échéance du 18 juillet 2018, le site ne se trouve pas en zone de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	D'après l'Atlas des patrimoines, le site ne se trouve dans le périmètre d'aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni un monument historique ou ses abords, ni un site patrimonial remarquable. Le site projet se trouve à 20 mètres au Sud de la zone de protection au titre des abords de monuments historiques de l'Eglise Saint-Vivien.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Une partie du site se trouve dans le périmètre du PPRI de la Vallée de l'Oise dans la zone un peu au-dessus de la crue de référence, inondable par une crue d'occurrence supérieure à cette dernière ou par remontée de nappe. La côte du plancher dépasse de 0,5 m celle des plus hautes eaux connues conformément aux prescriptions du PPRI. Sera également placé à cette hauteur un dispositif de coupure des réseaux techniques et des postes d'arrivée et de distribution vitaux.  La commune de Bruyères-sur-Oise ne dispose pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?			D'après le BRGM, deux sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics sont recensés en limite Sud du site (SSP040047401 et SSP040053101).
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		La commune de Bruyères-sur-Oise est intégralement comprise dans la ZRE "Albien" (03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		N	Le site est compris dans le périmètre de protection éloigné du champ captant d'Asnières-sur-Oise. Dans le cadre du projet, il n'y aura pas de rejet d'eaux industrielles. Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau publique d'assainissement. Le site sera équipé de séparateur d'hydrocarbures permettant le traitement des eaux pluviales de voiries potentiellement polluées.  Les eaux incendie seront confinées dans un bassin étanche spécifique muni d'une vanne d'obturation asservie à la détection incendie.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche est "Ensemble du Massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords" (AC2-130012206-6815) inscrit le 10 mai 1976, situé à environ 460 mètres au Sud du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Les sites les plus proches sont : - ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (FR2212005) à environ 1,7 km à l'Est du site - ZSC "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (FR2200380) à environ 9,3 km à l'Est du site
D'un site classé ?			Le site classé le plus proche est " Vallée de l'Ysieux et de la Thêve" ( AC2-130012206-9804), classé le 29 mars 2022, situé à environ 475 mètres au Sud-Est du site.

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veolilez corri	oleter le tableau suivai 	nı . 		
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Le site est raccordé au réseau public de distribution d'eau potable. La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement (et réseau eaux incendie pendant les phases d'essais).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines: gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale (infiltration sur site), absence d'eaux usées industrielles, eaux sanitaires rejetées dans le réseau public d'assainissement, confinement des déversements accidentels et des éventuelles eaux d'extinction sur site.
Ressources				Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			Le projet consiste en l'extension d'un site déjà existant, au sein d'une zone d'activités. Le site est implanté dans la zone UI et UIk du PLU de Bruyères-sur-Oise vouées aux activités économiques et hors des enjeux naturels. Pour rappel, il n'y aura aucun prélèvement d'eau dans le milieu. Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles dans le cadre du projet. De plus, les déversements accidentels et les éventuelles eaux d'extinction seront confinées sur site. Le projet n'aura pas d'impact néfaste sur l'environnement immédiat du site.
			X	Pour rappel, les zones Natura 2000 les plus proches sont : - ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (FR2212005) à environ 1,7 km à l'Est du site - ZSC "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (FR2200380) à environ 9,3 km à l'Est du site  Au vu de l'éloignement de ces zones avec le site, le projet ne sera pas susceptible d'avoir d'impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données sur site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet n'engendrera pas de prélèvement des eaux en nappe ou milieu naturel. Les eaux usées, de type sanitaire uniquement, seront éliminées via le réseau public d'assainissement communal et les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet. De plus, les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés sur site. Les rejets atmosphériques seront limités (liés au trafic et aux gaz de combustion de la chaudière lors de la mise hors-gel et du groupe sprinkler lors des essais périodiques).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation d'espaces de la zone de friche : imperméabilisation, voiries, bâtiments et autres, en conservant le plus possible les espaces naturels.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le principal risque sera le risque d'incendie des cellules de stockage (dispositions constructives adaptées et moyens de lutte disponibles). Les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés sur site.  Des mesures de prévention et de protection seront prévues pour limiter ces risques.  Aucun flux thermique ne sortira des limites de propriété.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$		Une partie du site se trouve dans le périmètre du PPRI de la Vallée de l'Oise dans la zone un peu au-dessus de la crue de référence, inondable par une crue d'occurrence supérieure à cette dernière ou par remontée de nappe. La côte du plancher dépasse de 0,5 m celle des plus hautes eaux connues conformément aux prescriptions du PPRI. Sera également placé à cette hauteur un dispositif de coupure des réseaux techniques et des postes d'arrivée et de distribution vitaux. Le projet sera réalisé conformément aux règles du PPRI (hauteur construction, compensation)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les émissions atmosphériques se limiteront aux rejets diffus liés au trafic et aux gaz de combustion de la chaudière (fonctionnement épisodique pour la mise hors-gel du bâtiment) et du groupe sprinkler (lors des essais périodiques). Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles.  Le projet d'extension n'engendrera pas de risques sanitaires significatifs par rapport à la situation actuelle.  Le relief relativement plat est propice à une bonne dispersion des rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Une étude trafic a été réalisé dans le cadre du projet : voir Annexe. Cette étude conclue que le réseau de desserte actuel présentera toujours, à l'issu du projet, des réserves de capacités satisfaisantes et donc un fonctionnement fluide, avec 55% de réserve de capacité minimale (contre 58% avant projet). L'un des objectifs est d'optimiser le flux camion en réintégrant sur le site l'activité des entrepôts loués à proximité.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Les émissions sonores du site seront liées au fonctionnement des installations et au trafic. Les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur. A noter : moteurs à l'arrêt au niveau des quais, vitesse limitée sur le site. Une campagne de mesure de bruit sera réalisée au démarrage de l'activité. Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	Engendre-t-il des		X	Le projet n'engendrera aucune odeur. Il ne sera également pas concerné par des nuisances olfactives.
	odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet n'engendrera pas de vibration. Il ne sera également pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		Le site sera muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. L'établissement respectera l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses afin de limiter les nuisances lumineuses sur le site et les consommations d'énergie. Le site est situé au sein d'une zone d'activités, déjà impactée par les pollutions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Les rejets atmosphériques seront uniquement liés au trafic généré par les activités et aux gaz de combustion (chaudière lors de la mise hors-gel du bâtiment et groupe sprinkler lors des essais périodiques).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les eaux pluviales seront tamponnées sur site. Les eaux pluviales de voiries et de toiture seront collectées dans des réseaux séparés, et les eaux de ruissellement seront traitées par séparateur hydrocarbures avant infiltration. Les ouvrages seront dimensionnés selon la réglementation en vigueur. Les déversements accidentels et les éventuelles eaux d'extinctions seront confinés sur site.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	ll n'y aura pas d'eaux usées industrielles sur le site. Les eaux usées seront exclusivement de type sanitaire et seront rejetées dans le réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		L'activité prévue sur le site entraînera la production essentiellement de déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux. Ces déchets seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur, afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur, avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées. L'extension du site n'entraînera pas de modifications du mode de gestion des déchets par rapport à la situation actuelle.

Patrimoine		×	Le projet consiste en l'extension d'un site déjà existant. Le projet s'implante au sein de la zone UI et UIk du PLU de Bruyères-sur-Oise, correspondant à une zone vouée aux activités économiques. Le projet respectera les prescriptions du PLU (notamment en terme de hauteur de construction) et fait l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.
Cadre de / Populati	Endendre til dec	X	Le projet consiste en l'extension d'un site déjà existant, dans une zone d'activités. Le projet s'implante au sein de la zone UI et UIk du PLU de Bruyères-sur-Oise, correspondant à une zone vouée aux activités économiques. Il n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines et sur l'usage du sol.
6.2 Les inc approu			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	existants ou approuvés or s projets les plus proches g		hés sur le site de la MRAe. La recherche étant centrée sur les avis établis depuis ement.
- le projet d	is concernent : e la société Panhard Déve uyères-sur-Oise, à environ		e construction de deux entrepôts logistiques au sein de la zone d'activités des l'Est du site projet.
	s susceptibles de se cumul s seront réduits par les me		act sur le trafic routier et rejets atmosphériques correspondants. Opées aux § 6.1 et 6.4.
6.3 Les inc	idences du projet identifi Non X Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Projet d'extension d'un site industriel existant, au sein d'une zone d'activités, hors des enjeux naturels, gestion des eaux pluviales (traitement des eaux de ruissellement des voiries et des quais par séparateur d'hydrocarbures, tamponnement et infiltration des eaux pluviales sur site), absence d'eaux usées industrielles, confinement des déversements accidentels et des eaux d'extinction incendie, disponibilité des moyens de lutte incendie, rejets atmosphériques limités (liés au trafic routier et aux gaz de combustion de la chaudière et du groupe sprinklage), campagne de mesure des niveaux sonores au démarrage de l'activité...

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Evaluation environnementale non nécessaire : le projet est l'extension d'un site industriel existant. De plus, le projet ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination du zonage du PLU de la commune de Bruyères-sur-Oise (zone réservée aux activités économiques) et des mesures mises en place (pas de rejet d'eaux usées industrielles, rétention des eaux d'extinction d'incendie, prétraitement des eaux potentiellement polluées par séparateur hydrocarbures...).

### 8. Annexes

	8.1	Annexes obligatoires	
		Objet	
		Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
:		Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
,	<b>3</b> c	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	4 7	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
,	5   F	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : blan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\times$
ľ	<b>6</b> 0	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

Sont également jointes les annexes suivantes : - étude trafic

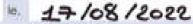
# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements di-dessus



Fail à

BRUYERES SUR OISE



SCAPNOR

Signature

ZAE Chemin du Bac des Aubins 95820 - BRUYERES SUR OISE 718 200 611 00025 RCS Pontoise TEL, 01 30 28 68 68 Code APE 511P

Plan IGN au 1/25 000



Photographies de la zone d'étude

# Annexe 3 Photographies de la zone d'implantation Orientation des prises de vue 1, 2, 3 et 4

SCAPNOR

# SCAPNOR

# Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation Prise de vue 1 : Parcelle pour projet d'extension vue depuis le site existant (date : Mars 2022)

# SCAPNOR

# Annexe 3



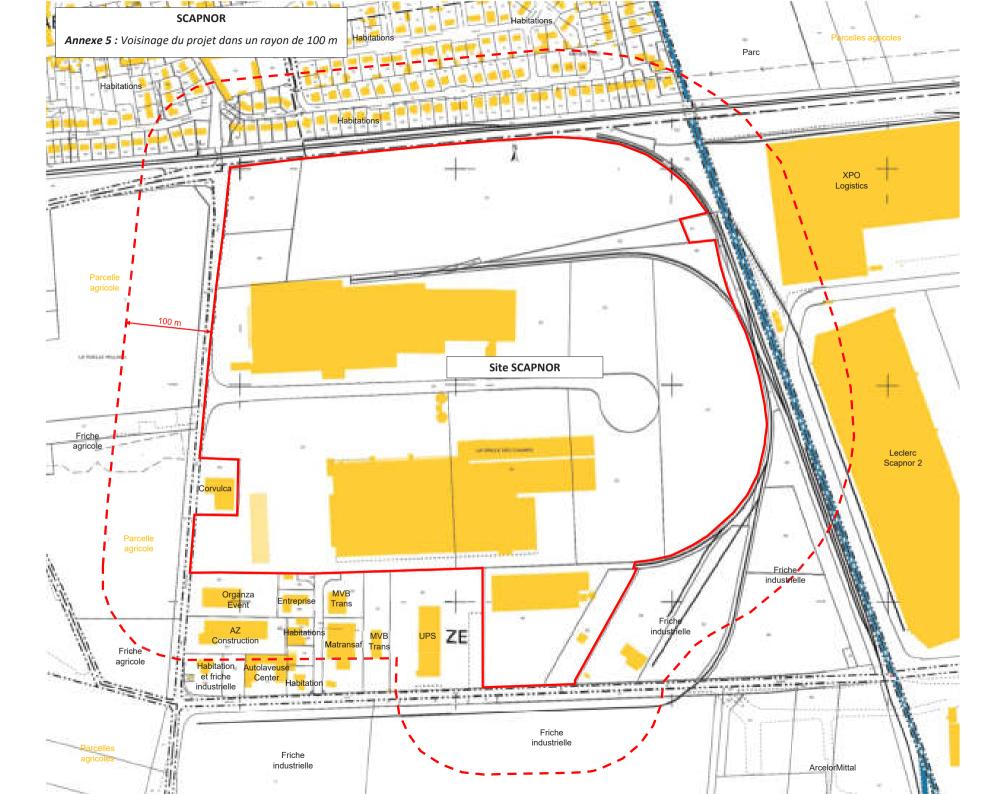




Plan du projet



Plan cadastral



Plan de zonage Natura 2000

**SCAPNOR** 

### Annexe 6 : localisation des sites Natura 2000

Extrait Géoportail

